



Unia Transjurane

**Egalité salariale hommes – femmes :
après les palabres, nous passons aux
actes !**

Pierluigi Fedele, secrétaire régional.

Les inégalités salariales hommes – femmes aujourd’hui....

Le Quotidien jurassien...

«Les Jurassiens moins payés que le Suisse moyen, les Jurassiennes encore moins.»

- un jurassien gagne , en moyenne, 800 francs de moins par mois qu’un autre Suisse.
- Salaire brut médian JU : 5365 francs
- Salaire brut médian CH : 6189 francs

Les inégalités salariales hommes – femmes aujourd’hui....

Le Quotidien jurassien...

«Les Jurassiens moins payés que le Suisse moyen, les Jurassiennes encore moins.»

- **L’écart des salaires entre hommes et femmes est plus marqué dans le Jura que dans le reste de la CH.**
- **Ecart de salaire H-F CH : 18% !**
- **Ecart de salaire H-F JU : 23% !!!**

Et pourtant l'égalité dans les textes...

Loi fédérale sur l'égalité (LEg)

- **entrée en vigueur en 1996 (21 années).**
- **peu de contraintes.**
- **pas de contrôles prévus.**
- **peu de protections contre les discriminations.**
- **nouveau projet en consultation, mais opposition frontale des milieux économiques.**

Et pourtant légalité dans les textes...

Constitution cantonale jurassienne

II. LES DROITS FONDAMENTAUX

Egalité devant la loi

Art. 6 ¹ Hommes et femmes sont égaux en droit.

² Nul ne doit subir préjudice ni tirer avantage du fait de sa naissance, de son origine, de sa race, de ses convictions, de ses opinions ou de sa situation sociale.

Et pourtant l'égalité dans les textes...

Constitution cantonale jurassienne

Protection des
travailleurs

Art. 20 Pour assurer la protection des travailleurs, l'Etat :

- a) organise l'assurance chômage obligatoire;
- b) institue la médecine du travail;
- c) légifère sur les conditions de travail;
- d) favorise la participation des travailleurs au sein des entreprises;
- e) protège les travailleurs et leurs représentants dans l'exercice de leurs droits;
- f) veille à l'application du principe "à travail égal, salaire égal";
- g) reconnaît le droit de grève; la loi détermine les services publics où il peut être réglementé.

f) veille à l'application du principe «à travail égal, salaire égal»

Et pourtant l'égalité dans les textes...

Constitution cantonale jurassienne

7. Le Bureau de la condition féminine

Le Bureau de
la condition
féminine

Art. 44 L'Etat institue le Bureau de la condition féminine dont les tâches sont notamment :

- a) améliorer la condition féminine;
- b) favoriser l'accès de la femme à tous les degrés de responsabilité;
- c) éliminer les discriminations dont elle peut faire l'objet.

Passer aux actes ! Cela veut dire quoi concrètement ?

Quels moyens d'action aujourd'hui ?

1) action en justice individuelle

2) action en justice collective

Passer aux actes ! Cela veut dire quoi concrètement ?

Lancement d'une initiative cantonale

Initiative
populaire
cantonale :
conditions

Art. 75 ¹ Deux mille électeurs ou huit communes peuvent demander, par une initiative populaire conçue en termes généraux ou rédigée de toutes pièces, l'adoption, la modification ou l'abrogation de dispositions constitutionnelles ou de lois. ²⁾

² Cinq mille électeurs peuvent demander en termes généraux que le Parlement exerce le droit d'initiative de l'Etat en matière fédérale.

³ L'initiative doit être conforme au droit supérieur, ne concerner qu'un seul domaine et n'être pas impossible, faute de quoi le Parlement l'écarte pour cause de nullité. ²⁾

⁴ L'initiative peut être retirée aux conditions fixées par la loi.

Passer aux actes ! Cela veut dire quoi concrètement ?

Lancement d'une initiative cantonale

Exiger une loi d'application, prévoyant :

- **Une modification de la loi cantonal sur l'égalité.**
- **L'introduction de mesures cantonales qui concrétisent le principe d'égalité.**
- **que les salaires discriminatoires soient adaptés dans un délais de 2 ans.**
- **que des sanctions soient prévues pour les entreprises ne se mettant pas en règle.**

Passer aux actes ! Cela veut dire quoi concrètement ?

La campagne Unia Transjurane

1^{ère} étape... 14 juin 2017: Journée de l'égalité

- lancement officiel de l'initiative.
- conférence de presse et actions dans les trois districts du Canton.
- 3 semaines de mobilisation de terrain
- premières informations publiques sur le sujet.

Passer aux actes ! Cela veut dire quoi concrètement ?

La campagne Unia Transjurane

2^{ème} étape...08 mars 2018 , journée de lutte pour les droits des femmes.

- dépôt de (minimum) 2'000 signatures à la Chancellerie cantonale.
- grande journée d'action et fête des militantes.
- lancement de la 3^{ième} phase de la campagne.

Passer aux actes ! Cela veut dire quoi concrètement ?

La campagne Unia Transjurane

3^{ième} étape...au plus tard mars 2020, traitement du texte.

- le Parlement donne suite à l'initiative = projet de loi.
- le Parlement ne donne pas suite dans les 2 ans = votation populaire.
- le Parlement peut proposer un contre-projet.

Égalité salariale? Concrétisons!

Ensemble on va gagner!